

Le Congrès Mondial de 1958

La presse annonce, vers fin 1950, début 1951, qu'une Exposition Universelle se tiendra à Bruxelles en 1956.

Dans cette éventualité, le Comité fédéral, en sa séance du 10 mai 1951, décide d'organiser, à cette occasion, un Congrès international et de grandes manifestations de gymnastique. Il désigne, immédiatement, une commission restreinte, composée de MM. Demaseure, Hendrickx et Cortvriendt, chargée de présenter un premier projet.

Le plan et le programme général du Congrès et des démonstrations sont bientôt établis et des équipes portugaises, danoises et suédoises son pressenties.

Mais l'Exposition n'est officiellement annoncée que pour 1958.

Le projet est par conséquent retardé de deux ans, ce qui enchante la F. B. G. E. qui pourra ainsi fêter d'une façon grandiose le 35^e anniversaire de son existence.

Notre Comité fédéral apprend que la Ligue Belge de l'Education Physique envisage, pour 1957, d'organiser, à l'occasion du 50^e anniversaire de sa fondation, un congrès et des fêtes gymniques.

Les deux associations, ayant les mêmes projets, ne peuvent honnêtement se faire une concurrence, surtout que la fusion est, dit-on, proche.

Le comité de la F. B. G. E. se rend compte de ce que les congressistes et les gymnastes étrangers se déplaceront plus volontiers en 1958 pour pouvoir, en même temps, visiter l'Exposition.

Il propose à la Ligue de retarder de quelques mois ses manifestations jubilaires et de réaliser, conjointement avec elle, en 1958, un seul Congrès mondial et de grandes fêtes d'éducation physique.

La Ligue s'empresse d'accepter cette proposition et un comité est constitué par les deux associations auxquelles se joignent la Société médicale belge d'E. P. et de Sports, le Comité « Homo Ludens », la Ligue Belge de l'Education de Plein Air et la Centrale Gymnique et Sportive Ouvrière.

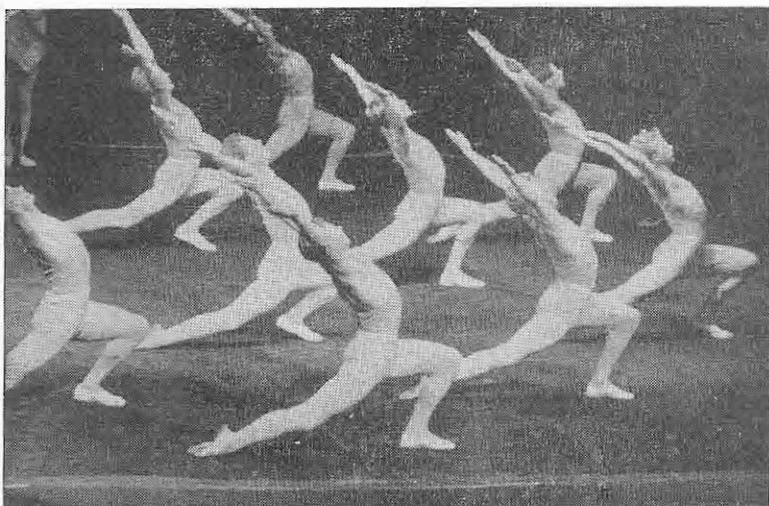
Le Congrès est placé sous les auspices de la F. I. E. P., de la F. I. M. S., du C. I. E. P. A., du C. S. I. T. et de la LI gym M.

Il n'est pas possible, ici, de rappeler les divers exposés et les nombreuses démonstrations qui ont, du 5 au 12 juillet, intéressé au plus haut point plus de 800 professeurs, pédagogues, sportifs, psychologues, médecins, délégués d'administrations.



Un groupe dirigé par M^{me} Medau.

Disons cependant que le Congrès est divisé en neuf sections ; que des équipes de masse venant de Suède, de Finlande et d'Allemagne participent aux côtés de gymnastes belges à la fête d'ouverture au Stade du Centenaire ; qu'un Gala international de gymnastique féminine a lieu dans le Grand Auditorium de l'Exposition avec, au programmes, des exhibitions des plus belles équipes d'élite de France, du Danemark, d'Allemagne et de Suède ; qu'en outre, 58 équipes d'élite d'Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, France, Italie, Portugal, Suède, Sarre, Congo et Belgique participent à d'autres séances de démonstrations dans différentes salles de la ville.



Gymnastes danois d'Ollerup.

Un rapport complet et divers comptes-rendus parus dans les revues spécialisées forment un document précieux pour tous ceux que l'éducation physique rationnelle intéresse.

Disons que le comité fédéral et plusieurs de ses affiliés et associés ont apporté tout leur dévouement et leurs connaissances à la réussite de cette grandiose manifestaion.

Pleinement satisfait du succès obtenu par le Congrès, le comité de la F. B. G. E. décerne aux principaux organisateurs, membres de la Ligue d'Éducation physique et de notre fédération, ainsi qu'aux présidents de sections et directeurs d'équipes belges de masse, sa distinction honorifique fédérale.

Sur proposition du délégué national de la Fédération Internationale d'E. P., sept personnalités obtiennent, pour la même occasion, une décoration F. I. E. P. et quatre autres la médaille d'argent de la Fédération suédoise de gymnastique.



La F. B. G. E. et la F. I. E. P.

Les participants au congrès international de gymnastique tenu à Odense (Danemark) du 7 au 10 juillet 1911, décident de créer une Institution Internationale de l'éducation physique destinée à promouvoir l'étude et l'expansion de la gymnastique de Ling.

Un conseil dont le président est le professeur Sellen (Suède) et le secrétaire général M. De Genst (Belgique), établit des statuts qui prévoient des sections nationales. Une section belge est fondée au mois d'octobre suivant.

Le comité de cette section nationale comprend vingt-cinq personnalités du monde de l'éducation physique et de l'enseignement. En voici le bureau : président, M. Sluys, directeur de l'École normale de Bruxelles ; vice-présidents, le major Lefébure et M. Van Overbergh, directeur de l'enseignement supérieur ; secrétaire, le D^r Gommaerts, de l'Université de Gand ; trésorier, le lieutenant professeur Delfosse.

Vingt-deux autres personnalités avaient été admises en qualité de membres adhérents quand survient la première guerre mondiale. Les projets ne peuvent de ce fait, être réalisés.

La guerre avait réduit sensiblement le nombre des membres de l'Institution. Il lui est difficile de reprendre son activité.

En 1923, le colonel Nerman, président de la Fédération Suédoise de gymnastique, prend l'initiative de reconstituer l'Institution Internationale et prie le bureau de la F. B. G. E., récemment fondée, d'élaborer de nouveaux statuts et règlements et de provoquer un congrès.

Les réunions se tiennent à Bruxelles et, le 2 juillet, la Fédération Internationale de Gymnastique Educative est créée.

Plusieurs nations ont répondu à l'appel de la F. B. G. E. et envoient des délégués : l'Angleterre, le Chili, le Danemark la France, la Grèce, la Hollande, la Roumanie, la Suède, la Suisse et la Belgique. Notre fédération est représentée par plusieurs de ses membres.

Le premier comité est constitué : président : le président de la F. B. G. E. commandant Lefébure (Belgique) ; secrétaire général : M. De Genst (Belgique).

Le 22 juillet 1924, le Comité International est réuni à Paris. La Norvège, la Perse, la Pologne et le Portugal ont sollicité leur adhésion et sont admis.

Le commandant Lefébure, pour des raisons de santé, cède la présidence à M. Nerman (Suède). Le D^r Tissié (France) et M. Van Blyenburgh (Hollande) deviennent vice-présidents ; l'inspecteur Gröner (Norvège) est trésorier.

En juin 1930, la F. I. G. E. organise à Stockholm un congrès au cours duquel il est décidé de changer la dénomination de l'association et de l'appeler Fédération Internationale de Gymnastique Ling (F. I. G. L.).



La F. I. G. L. est présente, en Belgique, aux grandes fêtes internationales de 1930 organisées par la F. B. G. E.

En février 1931 paraît le premier bulletin F. I. G. L. Des cours internationaux sont organisés à Lund et, en 1932, la F. I. G. L. ouvre son premier camp à Malmköping. Nos membres M. et M^{me} Tuyns, M. et M^{me} Lemaire, M. Vandermeeren participent aux cours et au camp.

Le 29 juin 1935, la veille de l'ouverture de notre congrès international, la F. I. G. L. tient une assemblée générale. M. Nerman cède la présidence à M. Thulin, M. Berg von Linde, secrétaire général depuis 1927 — mais avec une interruption de deux ans pendant lesquels le poste est assuré par M. Holmström —, est réélu. Notre président, M. De Genst, est appelé à la vice-présidence internationale.

L'assemblée générale du 20 juillet 1939 désigne notre ami Kragh pour assumer les fonctions de secrétaire-trésorier de la F. I. G. L.

L'action fédérale est fatalement limitée pendant la guerre de 1940-45. Vers la fin de 1944, les relations postales deviennent plus faciles avec la Suède et la collaboration entre la commission centrale et la F. B. G. E. reprend normalement. Il est question, plus avant (1), de la participation de nos membres au premier

cours international à Lillsved, en 1946. Dès lors, le nombre de Belges abonnés au bulletin F. I. G. L. est très important et ne

L'assemblée générale de 1949, à Stockholm, décide de remplacer le comité fédéral par un comité international dont notre président est réélu vice-président et de créer, en son sein, trois sections internationales : scolaire, scientifique, récréative.

La F. B. G. E. décide de constituer trois sections nationales F. I. G. L.

Le 28 juillet 1951, pour succéder à M. De Genst, décédé au mois d'avril précédent, le conseil de la F. I. G. L., approuvé par le comité de la F. B. G. E., désigne officiellement M. Dema-

(1) Voir chapitre : La F. B. G. E. à l'étranger.

seure comme délégué en Belgique et comme membre du Conseil International.

Le comité directeur de la F. I. G. L. prie le délégué de chaque pays affilié, conformément aux statuts (art. 7) élaborés en 1949, de constituer un comité national chargé de s'occuper des intérêts de la F. I. G. L. à l'intérieur du pays, d'être l'élément de jonction avec le secrétaire général, de coordonner dans le pays tout le travail entrant dans la sphère d'intérêt de la F. I. G. L.

Le comité belge est constitué comme suit : président : M. Demaseure, délégué de la F. I. G. L. en Belgique ; secrétaire : M. Lambotte, directeur de la « Gymnastique Éducative » ; président de la section scolaire : M. Dehoux, professeur à l'Université de Liège ; président de la section scientifique : M. le D^r Govaerts, professeur à l'Université de Bruxelles, président de la Société médicale d'Éducation physique et de Sports ; président de la section récréative : M. Vander Stock, inspecteur de l'E. P. à Bruxelles, président de la F. B. G. E.

Les trois présidents de section se tiennent en contact direct avec la section internationale correspondante, au sujet des questions techniques.

Au Congrès d'Istanbul (du 2 au 9 avril 1953), l'assemblée générale modifie le titre de l'association et l'appelle Fédération Internationale d'Éducation Physique (F. I. E. P.).



En 1956, la commission exécutive émet le vœu de connaître les opinions et suggestions de personnalités de tous les pays affiliés au sujet de la meilleure éducation physique, principalement de la « gymnastique de base » pour les enfants des écoles. Plusieurs membres de la F. B. G. E. : M^{me} Wisser, MM. Bottu, Dehoux, Dufour, Etienne, Lambotte, Vander Stock présentent des travaux très intéressants dont des extraits paraissent dans le bulletin F. I. E. P.

La F. I. E. P. tient une assemblée générale à Bruxelles pendant le Congrès Mondial de 1958.

MM. Thulin et Kragh, très âgés, cèdent la présidence de la F. I. E. P. à M. Léal d'Oliveira (Lisbonne) et le secrétariat à M. Seurin (Bordeaux).

Le bulletin, depuis, augmente en importance et paraît régulièrement quatre fois l'an.

La F. B. G. E. a, depuis le début, collaboré grandement au développement de la Fédération Internationale d'Éducation Physique.

La Plaqueette Fédérale *et l'Insigne d'Honneur*

A l'occasion du Congrès International d'E. P. qu'elle organise à l'Exposition Universelle de Bruxelles en 1935, la F. B. G. E. fait frapper une plaqueette ronde, de sept centimètres de diamètre, œuvre du sculpteur Witterwulghe.

Cette plaqueette est offerte aux hautes personnalités et aux dirigeants fédéraux ayant pris une part active à l'organisation du Congrès.



Plus tard, elle est décernée à des directeurs d'équipes étrangères invitées en Belgique par la F. B. G. E.

Une réduction de la plaqueette, présentée sous forme de breloque, est remise à tous les participants, dirigeants fédéraux et gymnastes ayant fait partie des équipes représentatives à la deuxième Lingspieltävling de Stockholm, et dans la suite, aux gymnastes de certaines équipes fédérales.

En 1953, pour commémorer le 30^e anniversaire de sa fondation, la fédération crée un insigne d'honneur comprenant trois grades : médailles d'or, d'argent, de bronze.

Cette distinction fédérale est la reproduction du diminutif de la plaqueette, entouré d'une couronne de feuilles de chêne. Le

bijou est suspendu à un ruban moiré blanc traversé verticalement de deux raies étroites de couleur verte.



184 personnes sont titulaires de cette distinction : la médaille d'or a été attribuée à 31 personnes, dont 7 étrangères au pays, pour des services éminents rendus à l'E. P. ou à la F. B. G. E. ; la médaille d'argent, à 46 personnes, dont 6 étrangères, pour services exceptionnels, en qualité d'administrateur ou à des professeurs dévoués et compétents ; la médaille de bronze, à des gymnastes de sociétés affiliées assidus pendant au moins quinze ans ou à des dirigeants de cercles, spécialement dévoués.

La fédération octroie des insignes spéciaux qu'elle a créés pour les gymnastes qui réussissent les épreuves des brevets de gymnastique.



Pour conclure

Nous avons voulu faire un bref bilan des trente-huit années d'existence de la Fédération Belge de Gymnastique Educative. La Ligue Belge de l'Education physique a, elle, aussi, pendant ses cinquante-quatre années d'existence, réalisé une belle œuvre de propagande.

Au moment où L. B. E. P. et F. B. G. E. fusionnent pour ne plus être qu'une seule Fédération Belge d'Education Physique, l'espoir qui naît est de voir les deux forces s'ajouter l'une à l'autre sans rien oublier de l'œuvre de chacune des parties constituantes de la F. B. E. P. Ainsi, en naissant, la nouvelle fédération aura déjà un riche passé, des traditions et pourra bâtir sur un sol ferme, munie de matériaux valables, car expérimentés.

L. B. E. P. et F. B. G. E. sont légitimement fières de leur passé.

Pour ce qui concerne la Fédération Belge de Gymnastique Educative, la légitimité de cette fierté sera apparue au lecteur au cours des rapports inclus dans les articulets de ce dernier numéro de la « Gymnastique Educative » :

— Fierté d'avoir organisé le Grand Prix de Gymnastique Educative pour les cercles sportifs puisqu'aujourd'hui l'I. N. E. P. S. n'accorde ses subsides à ces cercles qui si les athlètes incluent la gymnastique dans leur préparation.

— Fierté d'avoir créé ses cours de moniteurs et de directeurs de société puisqu'aujourd'hui l'I. N. E. P. S. estime devoir créer ou reconnaître des cours de moniteurs de sports.

— Fierté d'avoir organisé des cours de perfectionnement et des stages, initiative reprise plus tard par l'Union des Fédérations Belges de Gymnastique.

— Fierté d'avoir créé ses brevets de gymnastique (initiative reprise ensuite par l'I. N. E. P. S. qui lança ses brevets d'aptitudes physiques).

— Fierté d'avoir proposé au C. O. B. la création d'un Institut National d'Education Physique et de Sports, d'un Centre d'entraînement pour sportifs, de Cours de moniteurs de gymnastique et de sports.

— Fierté d'avoir organisé un service de prêt de matériel à ses Cercles bien avant la création de l'I. N. E. P. S.

— Fierté d'avoir créé les Camps pour gymnastes qui ont donné naissance aux Camps nationaux de l'I. N. E. P. S.

— Fierté surtout d'avoir toujours œuvré dans un sens humanitaire désintéressé.

Forte de son passé, au moment où la F. B. G. E. s'allie à la L. B. E. P. pour former la nouvelle Fédération Belge d'Education Physique, elle forme des vœux ardents pour la F. B. E. P. Elle souhaite surtout que l'organisme né du fusionnement persévère dans les voies tracées par la Ligue et l'ancienne Fédération pour le plus grand bien de notre population scolaire et postscolaire.





FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Educateurs, médecins, étudiants des écoles d'éducation physique, affiliiez-vous à la Fédération Internationale d'Éducation Physique (F. I. E. P.) en qualité de membres individuels.

Instituts d'Éducation Physique ou Scientifique, clubs ou associations gymno-sportives, bibliothèques, adhérez en qualité de membres collectifs.

Anciens membres, si vous avez omis de payer votre cotisation pour 1961, faites-le d'urgence.

La F. I. E. P. vous tend la main et vous invite à participer à son travail ou tout simplement — pour commencer, peut-être — à en suivre l'évolution dans ses publications.

Les membres individuels reçoivent, par an, quatre numéros du bulletin, chacun de 80 à 100 pages, s'ils versent 100 fr. au C. C. P. 8248.45 de la F. I. E. P. - section belge à Bruxelles 3.

Les membres collectifs paient 250 francs minimum et ont droit à, au moins, deux exemplaires des bulletins.

Le Comité belge de la F. I. E. P.

Il reste encore quelques exemplaires du petit livre illustré, édition F. I. E. P. : **Exercices de Ballons et Cordes.**

Il vous sera adressé immédiatement après votre versement de 50 fr. au C. C. P. 8248.45 de la F. I. E. P., section belge, à Bruxelles.

Educateurs physiques, des publications vous intéressent.

Vous pouvez vous procurer :

- 1) *L'Histoire de l'Education Physique* — Tome III — *L'Amérique Latine*, par Henri De Genst.
40 frs ; 35 frs pour les membres de la F. B. E. P.
- 2) *Ling, sa vie et son œuvre*, par C. A. Westerblad. Traduit et adapté du suédois par Lars Sandberg.
16 frs.

Versement au C. C. P. 1566.48 de la F. B. G. E. à Bruxelles.

L'Association sans but lucratif

FEDERATION BELGE D'EDUCATION PHYSIQUE,

née du fusionnement de la Fédération Belge de Gymnastique

Educative et de la Ligue Belge d'Education Physique,

a établi son bureau central à

Bruxelles, 48, avenue de Stalingrad. Tél. : 11.39.15.

BIBLIOTHEQUE de la F.B.G.E.

R E G L E M E N T

- Art. 1.** — La Bibliothèque de la F.B.G.E. est mise à la disposition de tous les lecteurs de Belgique.
- Art. 2.** — Peuvent être prêtés, tous les livres et revues figurant au catalogue et dans ses suppléments.
- Art. 3.** — Livres et revues peuvent être consultés à la salle de lecture de la bibliothèque (uniquement par les membres F.B.G.E.), 94, rue des Plantes, pendant les heures d'ouverture du bureau fédéral ou envoyés par la poste aux lecteurs.
- Art. 4.** — Le service de la bibliothèque est entièrement gratuit pour les membres de la F.B.G.E. Les autres lecteurs payeront un droit fixe de 5 fr. par emprunt et supporteront en outre les frais d'expédition.
- Art. 5.** — Les prêts sont consentis pour une durée de quinze jours maximum. Si le délai de quinze jours est dépassé une amende d'un franc par jour de retard sera défalquée de la garantie.
- Art. 6.** — Toute personne désirant obtenir une revue en prêt effectue le versement d'une garantie de 50 fr. au C.C.P. n° 679.16 de la Fédération Belge de Gymnastique Educative - Bibliothèque, 94, rue des Plantes, à Bruxelles, en spécifiant très clairement sur le talon « communication » de son bulletin l'indice correspondant à l'article désiré (voir catalogue).
Il sera procédé de même pour les livres, la garantie à verser pour chacun d'eux étant indiquée au catalogue.
- Art. 7.** — Le document prêté est expédié par la poste au titre d'imprimé. L'emprunteur renverra le document par la poste en utilisant le même emballage et la garantie lui sera remboursée. (Si l'emprunteur ne dispose pas d'un C.C.P., les frais d'émission du chèque de remboursement seront déduits de la garantie.)
- Art. 8.** — Tout litige sera tranché sans appel par le Conseil d'Administration de la F.B.G.E.

BIBLIOTHEEK van de B.F.O.G.

R E G L E M E N T

- Art. 1.** — De Bibliotheek van de B.F.O.G. staat ter beschikking van al de lezers van België.
- Art. 2.** — Mogen uitgeleend worden al de boeken en tijdschriften die voorkomen in de catalogus en zijn bijvoegsels.
- Art. 3.** — Boeken en tijdschriften mogen geraadpleegd worden in de leeszaal van de bibliotheek (alleen door de leden B.F.O.G.), Plantenstraat, 94, gedurende de openingsuren van het federaal bureau of per post verzonden naar de lezers.
- Art. 4.** — De dienst van de bibliotheek is volledig kosteloos voor de leden van de B.F.O.G. De andere lezers moeten een vast recht van 5 fr. betalen per uitlening en moeten daarbij de verzendingskosten betalen.
- Art. 5.** — De uitleningen worden toegestaan voor een tijdperk van veertien dagen maximum. Indien dit tijdperk overschreden wordt dan zal een boete van een frank per dag afgetrokken worden van de waarborg.
- Art. 6.** — Elke persoon die wenst een tijdschrift te lenen stort een waarborg van 50 fr. op P.C.R. n° 679.16 van de Belgische Federatie voor Opvoedende Gymnastiek-Bibliotheek, Plantenstraat, 94, te Brussel, en vermeldt duidelijk op het strookje « Mededeling » van zijn stortingsbulletijn de juiste aanduiding van het gewenst artikel (zie catalogus).
Zo zal insgelijks gedaan worden voor de boeken, waarvan de te storten waarborg voor elk vermeld is in de catalogus.
- Art. 7.** — Het uitgeleende dokument wordt als drukwerk met de post verzonden. De lener zal het dokument per post terugsturen in dezelfde verpakking en de waarborg zal hem uitgekeerd worden. (Indien de lener over geen P.C.R. beschikt zullen de checkskosten van de waarborg afgetrokken worden.)
- Art. 8.** — Elke betwisting zal zonder beroep beslecht worden door de Beheerraad van de Belgische Federatie voor Opvoedende Gymnastiek.

Salle d'Education Physique de l'Université Libre de Bruxelles
Oefenzaal voor Lichamelijke Opvoeding in de Vrije Universiteit te Brussel

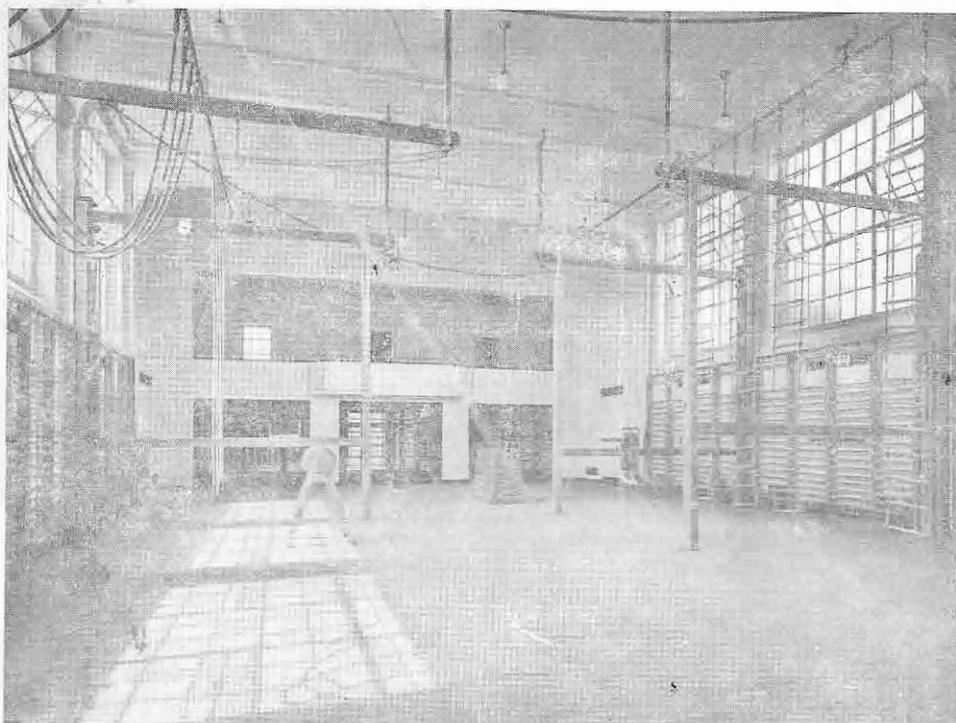


Photo E. Serghysels, Bruxelles.

MAISON VAN NECK, successeur-Opvolger J. Deridder

CONSTRUCTEUR — VERVAARDIGER

15, Boulevard de l'Abattoir, BRUXELLES — Slachthuislaan, 15, BRUSSEL



Paul DE GREEF

GRAVEUR-FABRICANT
GRAVEERDER-FABRIKANT

●
DECORATIONS - DECORATIES
COUPES - BEKERS
MEDAILLES - MEDALJES
INSIGNES - KENTEEKENS
●

Rue du Midi, 112, Zuidstraat
Bruxelles - Brussel

Tél. : 11.50.06

Imprimerie V. Ernult-Doncq, 23, r. de Scheutveld, Bruxelles. Tél. 22.61.51.